



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-90

Ottawa, le 21 juillet 2006

Appel aux observations sur l'ajout proposé de Caracol Television International, HTV et El Gourmet.com aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique

1. Le Conseil a reçu en date du 16 mai 2006 une demande de Vidéotron ltée (Vidéotron) en vue d'ajouter trois services non canadiens en langue tierce aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques). Vidéotron décrit ces services comme suit :

Caracol Television International est une chaîne non canadienne entièrement en langue espagnole qui diffuse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle provient de la Colombie et est considérée comme une chaîne généraliste bien qu'elle présente surtout des feuilletons télévisés en plus de diffuser des nouvelles et affaires publiques, des émissions éducatives informelles, du sport et des dramatiques. Aucune émission n'est sous-titrée.

HTV est une chaîne spécialisée non canadienne qui propose 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une programmation axée sur la musique latine incluant le pop, le rock, les ballades, la salsa, le merengue, la cumbia et les chansons les plus populaires du moment. HTV présente les vidéoclips les plus récents et des entrevues exclusives avec les stars latines les plus populaires. C'est une chaîne américaine entièrement en langue espagnole qui puise son contenu de tous les pays de l'Amérique latine. Aucune émission n'est sous-titrée.

El Gourmet.com est une chaîne spécialisée non canadienne qui propose 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une programmation axée sur l'art culinaire. Elle propose des émissions portant sur la cuisine, les voyages culinaires partout dans le monde, les chefs les plus reconnus mondialement ainsi que sur le vin et le tabac. Le contenu diffusé est entièrement en langue espagnole et provient principalement de l'Argentine et de plusieurs autres pays latins. Aucune émission n'est sous-titrée.

2. Dans *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l’égard de l’évaluation des demandes d’ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique*, avis public de radiodiffusion CRTC 2004-96, 16 décembre 2004 (l’avis public 2004-96), le Conseil a révisé son approche à l’égard de l’évaluation des demandes en vue d’ajouter des services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes numériques et il a précisé les renseignements que devaient déposer les parrains canadiens à l’appui de leurs demandes. Le Conseil compte évaluer la demande de Vidéotron à la lumière de l’approche exposée dans l’avis public 2004-96.

Appel d’observations

3. Le Conseil invite le public à se prononcer sur la demande de Vidéotron en vue d’ajouter Caracol Television International, HTV et El Gourmet.com aux listes numériques. Les parties qui désirent commenter la demande doivent également faire parvenir une copie conforme de leurs observations au parrain canadien, Vidéotron, à l’adresse suivante :

Vidéotron ltée
465, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 4A6
Télécopieur : 514-380-4664

4. Les preuves d’envoi des observations à Vidéotron doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
5. Les observations sur la demande de Vidéotron doivent parvenir au Conseil au plus tard le **21 août 2006**. Une copie des observations doit avoir été reçue par Vidéotron au plus tard à cette date.
6. Vidéotron peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l’égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **5 septembre 2006** et une copie signifiée dans chaque cas à l’auteur de l’observation.
7. Le Conseil n’accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

Procédure de dépôt d’observations

8. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
 - **en remplissant le [formulaire d’intervention/observations - radiodiffusion](#)**

OU

- **par la poste à l'adresse**
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

OU

- **par télécopieur au numéro**
819-994-0218

9. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
10. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention *****Fin du document***** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'ait pas été endommagé lors de la transmission.

Avis important

11. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
12. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
13. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.
14. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site internet du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires

Sans frais téléphone : 1-877-249-2782

Sans frais ATS : 1-877-909-2782

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, Promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse

Bureau 1410

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5

Tél. : 902-426-7997

Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger ouest

Suite 504

Montréal (Québec) H2Z 1G2

Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair est

Bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2

Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage

Bureau 1810

Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3

Tél. : 204-983-6306

ATS : 204-983-8274

Télécopieur : 204-983-6317

Cornwall Professional Building

2125, 11^e Avenue

Pièce 103

Regina (Saskatchewan) S4P 3X3

Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>